



PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE
DU 04 Juin 2024

Le 4 juin 2024 à 19.30, dans la salle de la mairie de Vergisson, se sont réunis :

Le président de séance : Anne Brochette

Les membres du conseil municipal : Eve REY, Sylvain DAFFLON, BICA Monique, Didier VEILLITH, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE

Secrétaire de séance : Eve REY

Etaient absent(s) : Charles Edouard DROUIN, Daniel BARRAUD, Nathalie CROIZAT, Cécile REBILLARD

Pouvoir(s) : Daniel BARRAUD remis Anne BROCHETTE et Nathalie CROIZAT remis à Vivien SAUMAIZE

Quorum : la majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

N° 2024-21 ► Dissolution du CPI de Vergisson

Suite à la réunion du CPI de Vergisson en date du 02/02/2024, Madame le Maire informe qu'après accord des membres du CPI de Vergisson et pour les raisons suivantes :

- Effectif insuffisant au bon fonctionnement du centre de première intervention,
- Pas de nouvelles candidatures

Il est nécessaire de demander la dissolution du CPI de Vergisson ; le conseil municipal décide de soumettre au service compétent du SDIS la dissolution du CPI de Vergisson effective au 15/06/2024 et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette dissolution.

POUR 9



N° 2024-22 ► MBA Finances : Approbation du montant des attributions de compensation 2024 relatives à la compétence Petite Enfance

Vu les différentes délibérations du conseil communautaire et le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la petite enfance au 1^{er} septembre 2017, le conseil municipal approuve le montant des attributions de compensation pour 2024 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de VERGISSON

POUR 9

N° 2024-23 ► Personnel communal : création de poste – agent de maîtrise principal

Compte tenu de la candidature par voie de mutation, il est proposé de créer un second poste au grade d'agent de maîtrise principal et de solliciter auprès du CDG 71 la suppression du poste au grade d'agent de maîtrise. Le Conseil municipal décide :

- La création d'un second poste au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 01/09/2024
- De modifier ainsi le tableau des emplois, effectif au 01/09/2024
- De solliciter auprès du CDG 71, la suppression du poste d'agent de maîtrise,
- D'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR 9

PROCES VERBAL ARRETE A LA DATE DU 03 07 2024

Le Maire,
Anne BROCHETTE

Le secrétaire de séance,

